



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 28 octobre 2025
Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de suffrages exprimés : 36 dont : 8 pouvoirs	

SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Roland GENESTIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Matéo MOREL, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Marc CARRIAS, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_179 : Mobilité - Adoption du premier volet du Schéma Cyclable « plan vélo 2026-2030 »
--

Domaines de compétences par thèmes - Transports

Rapporteur : Luc CHAPUT

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la délibération n°2024-116 de la communauté de communes Plaine Limagne en date du 23 septembre 2024 portant sur la convention de délégation de compétences entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

autorité organisatrice de la mobilité, et la communauté de communes Plaine Limagne, pour l'organisation de services en matière de mobilité active sur son territoire,

Face aux opportunités que représentent le projet d'aménagement de la Via Allier en matière de cyclotourisme sur le territoire, le Service Express Régional Métropolitain Clermont Auvergne en matière de mobilité au quotidien et l'articulation entre les politiques de mobilité et de santé de Plaine Limagne en matière de prévention, la communauté de communes a souhaité formaliser sa politique de mobilité active au travers de l'élaboration d'un schéma directeur cyclable.

Dans ce cadre, il est proposé d'adopter un premier « plan vélo » pour la période 2026-2030.

Les objectifs du plan vélo sont :

- Créer une dynamique autour de la pratique du vélo,
- Sécuriser les abords des collèges et des gares,
- Miser sur les services et l'animation.

Pour cela, 12 actions ont été définies. Elles portent sur la mise en place de services, d'actions de communication et d'animation ainsi que d'équipement (jalonnement, stationnement vélo, service de location, guide des itinéraires, Mai à Vélo, Savoir Rouler à Vélo, aide à l'achat).

Les aménagements se concentrent dans ce premier plan sur les abords des collèges et des gares dans un souci de sécurisation de la pratique.

La part de Plaine Limagne au plan de financement du Plan vélo 2026-2030 s'élève à 375 000 € pour les 5 années.

Actions	2026 – 2030
Action 1 : Jalonnement d'itinéraires conseillés	200 000 €
Action 5 : Déployer une offre de stationnement vélo sur le territoire	50 000 €
Action 6 : Pérenniser l'aide à l'achat d'un vélo	50 000 €
Action 7 : Accompagner la pratique du vélo dès le plus jeune âge	/
Action 8 : Faciliter l'accès aux réparateurs de vélo	/
Action 9 : Expérimenter un service de location longue durée de vélos	25 000 €
Action 10 : Identifier la CCPL comme animateur de la politique cyclable	/
Action 11 : Organiser des temps forts pour promouvoir le vélo	25 000 €
Action 12 : Référencer et communiquer sur l'offre existante	25 000 €

Les actions relatives aux aménagements des gares et collèges relèvent des gestionnaires de voirie.

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_179-DE

- Le conseil communautaire, avec 35 voix pour, 1 voix contre, et 0 abstention décide :
- d'approuver le premier plan vélo de la communauté de communes Plaine Limagne pour la période 2026 - 2030 tel qu'annexé à la présente délibération,
 - d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place du projet.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Stéphane CHABANON

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement